

Projet éolien de Comiac (46)

Compte-Rendu du Comité Local Eolien n°1

GDF SUEZ



Participants

Noms des participants	Fonction
Mr Vistour Didier	Adjoint au Maire de Comiac
Mme Pouard Sylvie	Conseillère à la Mairie de Comiac
Mme Boy Claudie	Adjoint au Maire de Comiac
Mr Colomb-Delsuc Jean-Philippe	Maire de Comiac
Mme Martiny Marie-Charlotte	CC Pays de Sousceyrac
Mme Marmisse Claire	Fermes de Figeac
Mr Saint-Maxent Didier	Maire de Ladirat
Mme Molina Marie	Suppléante de M. le Député Launay
Mr Roger Christophe	Chambre d'Agriculture
Mr Laporte Jean	Maire de Sabadel-Latronquière
Mr Costes Jean-Michel	
Mr Lafage Gérard	Maire de Calviac
Mr Rodrigues Claude	Fédération départementale de chasse
Mr Chauchard Jean-Emilien	Fédération départementale de chasse
Mr Roussilhes André	Mairie de Lamativie
Mr Laborie Francis	Président de la CC Pays de Sousceyrac
Mr Capmau Jean-Claude	Mairie de Lamativie
Mr Legros Patrick	Conseiller à la Mairie de Comiac
Mr Asfaux Michel	Conseiller à la Mairie de Comiac
Mr Forhan Gilles	Association APPGE
Mme Briard Brigitte	Association APPGE
Mr Briard Benoît	Association APPGE
Mme Duploux Annie	
Mr Poisot Jean-Pierre	Association Les Amis de Comiac
Mme Forhan-Lacombe Bernadette	Association Les Amis de Comiac
Mr Leymarie Daniel	CC de Mercoeur
Mr Delpéuch Lucien	Maire de Reygades
Mr Roussilhe René	

Remarque : Etait excusé Monsieur Jean-Claude Requier, sénateur.

Animation

Romain Mauger de GDF Suez Futures-Energies et Rémi Daffos du bureau d'études Abies.

Début du Comité : 14h30

Fin du Comité : 17h00

Objectifs de ce Comité

La société Futures-Energies développe un projet éolien depuis le mois de décembre 2011 sur la commune de Comiac, dans le département du Lot.

Depuis le lancement de ce projet des réunions et des rencontres avec les élus, les propriétaires, les exploitants se sont succédées. Une visite de parc éolien a été organisée en mai 2013. Une quarantaine de personnes de Comiac, Calviac, Sousceyrac et Lamativie a fait le déplacement pour visiter le parc éolien de Rézentières-Villespesse, dans le département du Cantal, exploitée par la société Futures-Energies.

Soucieuse d'associer la population locale, la société Futures-Energies a décidé, en partenariat avec les élus de Comiac, d'organiser :

- ✓ des réunions publiques d'informations, ouvertes à tout public ;
- ✓ des Comités Locaux Eoliens, réunissant des élus des communes alentours et des intercommunalités), des représentants des services de l'Etat et des associations locales ainsi que des tiers. Ces comités se veulent didactiques d'une part et un lieu d'échanges d'autre part.

Après un discours d'introduction, Monsieur le Maire de Comiac a laissé la parole à Monsieur Mauger, responsable du développement du parc éolien.

Le programme de ce premier Comité Local Eolien était de présenter :

- ✓ le cadre réglementaire des études d'impact sur la santé et l'environnement nécessaires pour le développement des projets éoliens ;
- ✓ les experts des bureaux d'études missionnés par Futures-Energies ;
- ✓ la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de ces expertises ;
- ✓ les synthèses des premiers résultats des expertises ;
- ✓ le planning proposé quant aux prochaines réunions et rencontres.

L'objectif des comités est d'également recueillir l'avis des participants.

Monsieur Rémi Daffos, du bureau d'études Abies, en charge de la rédaction de l'étude d'impact sur la santé et l'environnement de ce projet, a présenté les résultats des expertises :

- ✓ naturalistes réalisées de concert par les bureaux d'études AlterEco et Exen ;
- ✓ acoustiques réalisées par le cabinet Venathec ;
- ✓ et paysagères réalisées par le bureau d'études Abies.

A la suite d'une heure de présentation des résultats, un échange avec l'ensemble des participants a été organisé.

1/- La Fédération de Chasse a demandé si des observations ornithologiques nocturnes avaient été réalisées. Elle a également remarqué qu'aucune donnée cynégétique n'avait été présentée.

Rémi Daffos a précisé que des études radars n'avaient pas été réalisées. Toutefois les ornithologues d'AlterEco sont intervenus au lever et au coucher du soleil afin de caractériser l'ensemble des espèces utilisant le site.

Cette demande d'observation nocturne avait été spécifiée préalablement par la DREAL. Elle a donc été prise en compte.

Quant aux données cynégétiques, l'ensemble des observations n'a pas été présenté. Mais Romain Mauger évoque la possibilité d'un partenariat Futures-Energies et la Fédération de Chasse, à définir, pour une validation des rapports naturalistes tant sur les aspects méthodologiques que sur les résultats.

2/- Un certain nombre de participants souhaite la communication de l'ensemble des rapports d'expertises réalisées.

Monsieur Mauger a précisé qu'il allait se renseigner auprès de sa direction si les études pouvaient être transférées.

Ndlr : Celles finalisées pourront l'être. A la suite de cette réunion, Futures Energies et Abies étudient le meilleur moyen technique pour mettre ces études, volumineuses, à disposition.



3/- Pourquoi les résultats des expertises de vent n'ont pas été présentés ?

Ils le seront au 2° CLE, lorsque les variantes d'implantation seront présentées.

4/- Il a été demandé comment le parc éolien serait financé au regard de la dette de 30 milliards affichée par le groupement GDF-Suez.

Monsieur Mauger a expliqué que le groupe GDF-Suez, afin de diminuer le montant de sa dette, a cédé une partie de ses parcs éoliens.

Ainsi la part "développement des parcs éoliens " reste au groupe GDF-Suez et en particulier à Futures-Energies. Quant à l'investissement, celui-ci serait réalisé à parts égales entre GDF-Suez et la société Prédica, appartenant au Crédit Agricole.

5/- Que deviendrait le projet si l'obligation d'achat de l'électricité produite était supprimée ?

Monsieur Mauger a expliqué qu'EDF a une obligation d'acheter l'électricité produite par les éoliennes, notamment, pendant une durée de 15 ans. Ce tarif d'achat est fixé à 8,2 c€/kWh produit, pendant une durée de 10 ans. Pour les cinq années suivantes, ce tarif est revu en fonction de la qualité du gisement éolien du site. Pour les sites les plus ventés, le tarif d'achat diminue. Quant aux sites les moins ventés, le tarif d'achat reste stable.

A ce jour la question ne se pose pas de la suppression de cette obligation d'achat.

6/- Quels sont les accès qui seront utilisés pour le convoyage des éoliennes ? Des expropriations peuvent-elles être envisagées ?

Les conditions d'accès ne sont pas définies, à ce jour. Mais plusieurs alternatives sont possibles quant à la desserte du site éolien.

Elles seront définies de concert avec les gestionnaires des routes (Conseil Général, DDT), les communes et le constructeur des éoliennes qui aura été choisi.

Mais en aucun cas le transport des éoliennes n'occasionnera de procédure d'expropriation.

7/- Où le raccordement électrique est-il envisagé ?

Monsieur Mauger précise que le raccordement de la production électrique éolienne est, à ce jour, envisagée au poste électrique de Laval-de-Cère. Une capacité de 15 MW est actuellement disponible.

Le tracé de raccordement se fera le long des routes et chemins existants et en souterrain.

8/- Le représentant de la Chambre d'Agriculture précise qu'un courrier de réponse a été envoyé au bureau d'études Abies, suite à sa consultation.

Il est en particulier demandé d'implanter les éoliennes à une distance de 500 m des bâtiments d'élevage (avec présence d'animaux à titre permanent ou temporaire).

De même la Chambre d'Agriculture souhaite être associée aux discussions et aux consultations conduites avec les agriculteurs.

9/- La représentante des Fermes de Figeac, informe de la possibilité d'intervenir dans le cadre du développement d'un projet éolien solidaire et participatif, tant en terme de prise de capital que de prises de décision.

10/- L'Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumel, APPGE, a distribué à chacun des participants un tract dénonçant le développement d'un projet éolien.

Conclusion :

Le prochain Comité Local éolien pourrait se dérouler dans le courant du mois de juin. La date sera définie une fois que la réunion devant le pôle éolien des services de l'Etat sera connue. Ainsi ce comité traitera des conclusions des services de l'Etat et des variantes d'implantation du projet.